

Projet de délibération du Conseil communal du 25 mars 2019

N° 15- PROGRAMMATION 2014-2020 DES FONDS STRUCTURELS - Ville conviviale - Réaménagement d'espaces publics au Centre-Ville - Projet et fixation des conditions de marché – Modifications du métré estimatif, ajout de plans, modification du descriptif des jeux et report de la séance d'ouverture des offres – Approbation

LE CONSEIL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment les articles 2, 36°, 36 et 48 relatifs aux marchés conjoints occasionnels et à la procédure ouverte ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon, en date du 24 novembre 2016, octroyant une subvention à la Ville de Verviers en vue de la mise en œuvre du projet « Verviers, Ville conviviale » du portefeuille « Vallée de la Vesdre – Revitalisation urbaine » dans le cadre du Programme opérationnel FEDER 2014-2020 pour la Wallonie ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon, en date du 18 juin 2015, octroyant une subvention à la Ville de Verviers en vue de la mise en œuvre du projet « Rénovation de Crapaurue (partie) - Adaptation des arrêts bus aux PMR - Définition d'un espace partagé » dans le cadre du Crédit d'impulsion 2015 ;

Vu la convention intervenue entre la Ville, la S.W.D.E., RESA, NETHYS et ORES et relative à un marché conjoint de travaux, dans laquelle les parties conviennent de désigner l'une d'entre elles, qui agit en leur nom collectif à l'attribution et à l'exécution des marchés, à savoir la Ville ;

Considérant que le marché de conception pour le marché « PROGRAMMATION 2014-2020 DES FONDS STRUCTURELS - Ville conviviale - Réaménagement d'espaces publics au Centre-Ville » a été attribué à l'association momentanée BAUMANS-DEFFET/GREISCH en date du 10 février 2017 ;

Considérant les réunions de coordination qui se sont tenues lors du 1^{er} semestre 2018 entre la Ville de Verviers, l'Auteur de projet et les impétrants ; que ces

derniers ont transmis leurs clauses administratives et techniques à l'Auteur de projet début juin 2018 pour intégration au marché de travaux conjoint ;

Considérant l'avis rendu en date du 06 septembre 2018 par le Service public de Wallonie – DGO1, Département des Infrastructures subsidiées, Direction des voiries subsidiées, Boulevard du Nord, 8 à 5000 NAMUR ;

Considérant l'avis rendu en date du 05 octobre 2018 par le Service public de Wallonie – DGO2, Département de la Stratégie de la Mobilité, Direction de la Planification de la Mobilité, Boulevard du Nord, 8 à 5000 NAMUR

Considérant les modifications apportées par l'auteur de projet, BAUMANS-DEFFET/GREISCH au cahier des charges n° MP2018-029 ;

Considérant que ce marché est passé par procédure ouverte ;

Considérant que cette estimation dépasse les seuils d'application de la publicité européenne ;

Considérant qu'un avis de marché a été publié en date du 18 décembre 2018 et que l'ouverture des offres est initialement prévue au 18 février 2019 ;

Considérant que, suite à l'interpellations de plusieurs entreprises, l'Auteur de projet a modifié les quantités de plusieurs postes du métré ainsi que la description des jeux qui étaient trop restrictives. Plusieurs plans de détail ont également été ajoutés aux documents du marché ;

Considérant que le montant global estimé de ce marché passe de 12.354.598,95 € hors TVA ou 14.949.064,73 €, TVA comprise à 12.329.286,81 euros HTVA ou 14.918.437,04 euros TVAC (Ville de Verviers et impétrants). La partie Ville est ainsi diminuée de 25.312,14 € HTVA ou 30.627.69 € TVAC.

Considérant que, afin de permettre aux entreprises de prendre connaissance de ces modifications, plusieurs avis rectificatifs ont été publiés et il a été décidé de reporter la date d'ouverture des offres au 25 février 2019 ;

Vu l'avis émis par la Section des « Travaux – Mobilité – Sports – Promotion de l'Égalité » en sa séance du ;

Par xxx voix contre xxx et xxx abstentions,

DECIDE

Art. 1er : D'approuver les modifications apportées par l'Auteur de projet, à savoir : adaptation des quantités du métré estimatif, ajout de 5 plans, modification du descriptif des jeux et report de la séance d'ouverture des offres du 18 février 2019 au 25 février 2019.

Art. 2 : Que le montant global estimé de ce marché passe de 12.354.598,95 € hors TVA ou 14.949.064,73 €, TVA comprise à 12.329.286,81 euros HTVA ou 14.918.437,04 euros TVAC (Ville de Verviers et impétrants). La partie Ville est ainsi diminuée de 25.312,14 € HTVA ou 30.627.69 € TVAC.

Art. 3 : De valider les 3 avis rectificatifs publiés au Bulletin des Adjudications et au Journal Officiel de l'Union Européenne.